

Numéros utiles

Services administratifs

Maison France Services

Tél. 03 86 31 92 81

mfs.vermenton@3cvt.fr

Service gestion des déchets

Tél. 03 86 18 91 16

Service.dechet@3cvt.fr

Déchetterie Vermenton

Tél. 03 86 81 59 37

Scolaire et enfance

Centre de loisirs les Filous Futés

Tél. 03 86 42 36 72

filous.futes@wanadoo.fr

Collège Vermenton

Tél. 03 86 81 69 05

0890037g@ac-dijon.fr

Ecole Accolay

Tél. 03 86 81 58 75

Ecole Bazarnes

Tél. 03 86 42 28 57

Ecole Cravant

Tél. 03 86 42 23 83

En cas d'urgence

Samu 15

Police Secours 17

Pompiers 18

Maison de santé

13 route de Tonnerre

89270 Vermenton

Accueil.mdsvermenton@gmail.com

Tél. 03 86 81 09 66

Secrétariat médical

Du lundi au vendredi de 8H30 à 12H30

et de 14H00 à 18H00

Tél. 03 86 81 09 66

Liste des praticiens

Dentiste orthodontiste parodontiste

Marie José NGUETTA Sur RDV

Tél. 03 86 53 10 39

cabinetdentairenguetta@gmail.com

Infirmières

Permanences du lundi au vendredi de

7H45 à 8H30 et de 10H15 à 10H30

Tél. 03 86 81 09 69

Kinésithérapeutes

Jean-Paul Delannoy

Tél. 03 86 81 09 65

Aurore Michelot

Tél. 03 86 81 09 60

Ostéopathe

Marc Chassanis

Tél. 03 86 32 25 83

06 08 53 93 24

Pédicure

Marine Gaudy

Tél. 06 58 07 18 47

Psychologue

Lorrie Schwartz

Tél. 06 75 78 68 84

Sage-femme

Séverine Sureau

Tél. 06 81 10 91 83

Services médico-sociaux

ADMR (service des soins)

Tél. 03 86 81 54 84

UNA (aides à domicile et portage de repas)

Tél. 03 86 81 61 50

Les agences postales de Cravant et
Accolay seront fermées :
du 08/08/2022 au 29/08/2022 inclus.



Le Petit Journal recherche une personne
qui aimerait mener des entretiens avec les
habitants de nos villages pour la rédaction
de la rubrique « Portrait ».
Contactez la mairie

Standard : 03 86 42 23 34

Permanence téléphonique :

Tous les jours de 9H à 12H et de 14H à 17H

Fax : 03 86 42 29 67

Courriel : mairie-deuxrivieres@orange.fr

Site Internet : www.cravant-yonne.fr

www.accolay.eu

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

Mairie d'Accolay : **mardi et jeudi de 14H à 16H30.**

Les mardis sur rendez-vous de 16H30 à 18H.

Mairie de Cravant : **le lundi de 14H à 17H,**

le mercredi de 9H à 12h et le jeudi de 14H à 17H.

Permanence sociale :

Le jeudi de 14H30 à 17H.

Par Sabrina Facon

[Le Petit Journal]

Juillet-Août-Septembre



Année 2022-N°9

Bulletin d'information de la commune

Articles :

- Info de la commune
- Article gestion d'eau
- Exposition La flore sauvage
- Concert de La Cité de la Voix à Accolay
- Trail d'Accolay
- Aviatroglo



Deux Rivières
Accolay • Cravant



LE MOT DU MAIRE



Bonjour à toutes et à tous,

Je ne pensais pas qu'être élu m'amènerai à gérer des conflits de comptoir. Certains cravantais se permettent d'imposer leur volonté au détriment de l'intérêt général et des procédures publiques. Il convient de remettre les choses dans le contexte :

En fait ce qui ne plaît pas à ces personnes c'est que je ne fais pas de favoritisme, bien au contraire. Je veux que tous les habitants de Deux Rivières soient logés à la même enseigne. Il y a beaucoup de travaux à faire et je ne veux pas de gaspillages en subventions/deniers publics pour le profit et le confort de certains, il y a des priorités !

Exemple travaux non prévus à faire :

Des locataires de la commune habitant rue de la Guinguette depuis 32 ans, vivent dans une maison totalement délabrée qu'il faut remettre en état rapidement avant l'hiver, sans doute oublié.

A l'école de Cravant, pendant les grandes vacances, un escalier de secours sera mis en place et des travaux annexes seront effectués pour la mise aux normes de l'accueil de nos petits. En effet nous ouvrons une nouvelle classe à l'étage, afin d'accueillir une trentaine d'enfants rentrants contre 8 sortants (pose d'un escalier de secours, ouverture dans le mur avec pose d'une porte, changement des deux battants, isolation du plafond de la salle de classe du dessous, pose de nouveaux luminaires et démolition d'un mur de séparation entre deux classes).

La réfection du réfectoire d'Accolay est en cours (peinture, mobilier neuf et remaniement de la cuisine).

Les caniveaux, les trottoirs et certaines rues sont dans un très mauvais état à Accolay, étude en cours.

À la suite de la mise en place du zéro phyto, les agents techniques passent beaucoup de temps à désherber, les caniveaux, les cimetières... Ce type d'entretien mobilise beaucoup nos agents techniques au détriment des autres missions. Je vous remercie de votre compréhension et vous rappelle que la mairie se tient à votre disposition en ce sens.

Points sur les travaux/projets communaux :

-La Salle de Cheully, les plans ont été retenus, elle sera subventionnée à hauteur de 80% environ. Les travaux devraient commencer courant novembre.

-La transformation de la plateforme d'Accolay où il y a le terrain de boule est accepté par la VNF. Les travaux commenceront début septembre, ce sera un petit parc arboré, fleuri et sportif, un lieu de détente intergénérationnel ouvert sur le port remanié par la VNF.

-L'étude BAC phase 2, débutera courant septembre.

-Etude en cours d'une salle polyvalente à Accolay.

-Etude pour finaliser la mise aux normes des compteurs d'eau d'Accolay, le haut de la rue JACQUOT, la rue du Canal et la rue Parfait Pigeonnat.

-Le 22 juillet puis le 19 août aura lieu sur les promenades Saint Nicolas un marché estival, BIO, ARTISANAL et de PRODUITS DE PROXIMITÉS, le stand de restauration et buvette sera tenue par l'association Cravant la Bataille.

-Le 29 juillet l'évènement se reproduira à Accolay.

VENEZ NOMBREUX ! vous êtes tous invités.

Je vous souhaite de très bonnes vacances à toutes et à tous.

Condialement

Le MAIRE

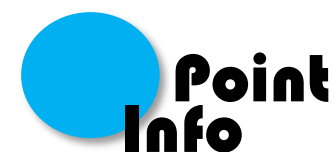
Alain LOURY

SOMMAIRE

Le mot du Maire.....	2
Actualités de Deux Rivières.....	3
Point info.....	3
Vie pratique.....	10
Des nouvelles d'Accolay.....	14
Vie de la commune.....	15

Des nouvelles de Cravant.....	18
Vie de la commune.....	18
Vie pratique.....	24
Portrait.....	25
C'était hier !.....	26
Dossier environnement.....	27

Actualités



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 20 MAI 2022



Date d'affichage : 12/05/2022

Date de convocation : 12/05/2022

En exercice : 18

Présent(s) : 10 Absent(s) : 08 Procuration(s) : 03 Votant(s) : 13

Présent(s) : Alain LOURY, Michèle BARY, Patrice LAMBERT, Sabrina FACON, Bruno GUEUX, Florence MOULINET, Morgan BARNIER, Eric CHAUVIN, Jean-François SILVAN, Fabien MONCOMBLE

Absent(s) représenté(s) : Nicolas CEREZA (pouvoir à Alain LOURY) ; Jérôme FRANCK (pouvoir à Michèle BARY) ; Laurette NICOLLE (pouvoir à Bruno GUEUX)

Absents non excusé(s) : Frédéric BAUVOIS, Leila BOUCHROU ; Joana DA SILVA NATARIO ; Émilie RITZ ; Floriane ROBIN

Secrétaire de séance : Jean-François SILVAN

COVID 19 – règles dérogatoires de la loi Vigilance sanitaire jusqu'au 31 juillet 2022 : quorum 1/3 et possibilité de 2 pouvoirs par élu

L'an deux mil vingt et deux, le 20 mai à dix-neuf heures quatre minutes, le Conseil municipal de DEUX RIVIÈRES, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du conseil municipal de la mairie de Cravant sous la présidence de Monsieur Alain LOURY, maire.

APPROBATION DU PRÉCÉDENT PROCÈS-VERBAL

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du 8 avril 2022.

FINANCES

1- RETRAIT DE LA DELIBÉRATION N° 2022-038 DU 8 AVRIL 2022 (AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 – BUDGET EAU)

DÉLIBÉRATION N° 2022/043

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DÉCIDE** de retirer la délibération n° 2022-038 du 08 avril 2022 : affectation des résultats 2021 – budget eau.

2- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 – BUDGET DE L'EAU POTABLE

DÉLIBÉRATION N° 2022/044

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DÉCIDE** l'affectation des résultats 2021 – budget de l'eau potable, comme suit :

⇒ excédent de fonctionnement reporté (compte 002) **105 533.43 €**

3- DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE CORRECTIVE

DÉLIBÉRATION N° 2022/045

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DÉCIDE** de procéder aux ajustements budgétaires nécessaires au budget Eau Potable 2022 comme exposés ci-dessous.

FONCTIONNEMENT

ARTICLE	INTITULÉ	RECETTES	DÉPENSES
R 002	Résultat d'exploitation reporté	- 18 515,13 €	
D 61523	Réseaux		- 18 515,13 €
	TOTAL	0.00	

INVESTISSEMENT

ARTICLE	INTITULÉ	RECETTES	DEPENSES
R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	+ 94 065,18 €	
D 2156	Matériel spécifique d'exploitation		+ 94 065,18 €
	TOTAL	0.00	

4- COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET DE L'EAU POTABLE

DÉLIBÉRATION N° 2022/046

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

5- COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET DE L'EAU POTABLE

DÉLIBÉRATION N° 2022/047

Hors de la présence du maire, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget de l'eau potable.

À l'issue du vote, le maire assure la présidence de séance.

6- RETRAIT DE LA DELIBÉRATION N° 2022-036 DU 8 AVRIL 2022 (AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 – BUDGET COMMUNE)

DÉLIBÉRATION N° 2022/048

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DÉCIDE de retirer la délibération n° 2022-036 du 08 avril 2022 : affectation des résultats 2021 – budget principal de la commune.

7- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

DÉLIBÉRATION N° 2022/049

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DÉCIDE l'affectation des résultats 2021 – budget principal de la commune, comme suit :

⇒ Compte 1068 (investissement).....**108 930.22 €**
 ⇒ Excédent de fonctionnement reporté (compte 002 – fonctionnement).....**428 492.94 €**

8- DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE CORRECTIVE

DÉLIBÉRATION N° 2022/050

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DÉCIDE de procéder aux ajustements budgétaires nécessaires au budget primitif 2022 comme exposés ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

ARTICLE	INTITULÉ	RECETTES	DÉPENSES
R 002	Résultat d'exploitation reporté	-1.67 €	
D 615228	Autres bâtiments		- 1.67 €
022	Dépenses imprévues		+ 47 764.47 €
	TOTAL	47 764.47 €	

INVESTISSEMENT

ARTICLE	INTITULÉ	RECETTES	DEPENSES
R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	+ 191 351.37 €	
D 21318	Matériel spécifique d'exploitation		+ 141 351.37 €
D 2184	Mobilier		+ 50 000.00 €
D 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		- 108 930.22 €
D 21312	Bâtiments scolaires		+ 108 930.22 €
	TOTAL	0.00	

9- COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

DÉLIBÉRATION N° 2022/051

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

10- COMPTE ADMINISTRATIF 2021

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

DÉLIBÉRATION N° 2022/052

Hors de la présence du maire, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget principal de la commune.

À l'issue du vote, le maire assure la présidence de séance.

11- VACATION DU C.P.I. DE DEUX RIVIÈRES

DÉLIBÉRATION N° 2022/053

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE le reversement des indemnités pour le CPI de Deux Rivières,
 - AUTORISE le Maire à verser ces vacations aux sapeurs-pompiers,
 - DIT que ces dépenses de fonctionnement seront imputées au budget de la Commune à l'article 6228.

12- ADHÉSION AU PLAN DE SOUTIEN DE DÉPARTEMENT DE L'YONNE DIT « PACTE YONNE TERRITOIRES »

DÉLIBÉRATION N° 2022/054

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes du contrat de territoire présenté en séance ;
 - AUTORISE le maire à signer le contrat de territoire ;
 - AUTORISE le maire à signer les avenants au contrat à intervenir ;
 - AUTORISE le maire ou son représentant en cas d'absence à représenter sa collectivité dans le comité local de suivi.

TRAVAUX

13- TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT À L'ÉCOLE PRIMAIRE DE CRAVANT

Ce point est ajourné dans l'attente d'éléments complémentaires

14- DEMANDE DE SUBVENTION SUR LES FONDS DE CONCOURS DE LA 3CVT POUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE DE CRAVANT

Ce point est ajourné dans l'attente d'éléments complémentaires

RESSOURCES HUMAINES

15- GRATIFICATION DES ÉTUDIANTS LORS D'UN STAGE AU SEIN DES SERVICES MUNICIPAUX

DÉLIBÉRATION N° 2022/055

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- INSTITUE le versement d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis dans la collectivité selon les conditions prévues ci-dessus ;
- AUTORISE le maire à signer les conventions à intervenir ;
- INSCRIT les crédits prévus à cet effet au budget principal.

URBANISME

16- CONVENTION AVEC ORANGE POUR LA MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATIONS

DÉLIBÉRATION N° 2022/056

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE le maire à signer la convention CNV-FC4-54-21-142442 selon les modalités ci-dessus.

17- CHEMIN DE RANDONNÉE « UN CHEMIN, UNE ÉCOLE »

DÉLIBÉRATION N° 2022/057

Dans le cadre du projet « Un Chemin, Une École » en partenariat avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre de l'Yonne, les élèves de la classe CM1-CM2 de l'école de Cravant ont créé un itinéraire de randonnée au départ de l'école élémentaire de Cravant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- accepte l'inscription sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées de l'Yonne de l'itinéraire de randonnée créé par l'école de Cravant.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : À DÉFINIR

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Les délibérations sont consultables sur simple demande au secrétariat de mairie de Deux Rivières
ou sur le site internet communal

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 29 JUIN 2022

Date de convocation : 24/06/2022

En exercice : 18

Présent(s) : 13 Absent(s) : 06 Procuration(s) : 01 Votant(s) : 14

Présent(s) : Alain LOURY, Michèle BARY, Patrice LAMBERT, Sabrina FACON, Bruno GUEUX, Florence MOULINET, Morgan BARNIER, Frédéric BAUVOIS (à partir de la question n° 8), Nicolas CEREZA, Eric CHAUVIN, Jean-François SILVAN, Fabien MONCOMBLE, Floriane ROBIN

Absent(s) représenté(s) : Joana DA SILVA NATARIO (pouvoir à Sabrina FACON)

Absents non excusé(s) : Leila BOUCHROU, Jérôme FRANCK, Émilie RITZ, Laurette NICOLLE

Secrétaire de séance : Jean-François SILVAN

COVID 19 – règles dérogatoires de la loi Vigilance sanitaire jusqu'au 31 juillet 2022 : quorum 1/3 et possibilité de 2 pouvoirs par élu

L'an deux mil vingt et deux, le 29 juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de Deux Rivières, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du conseil municipal de la mairie d'Accolay sous la présidence de Monsieur Alain LOURY, maire.

APPROBATION DU PRÉCÉDENT PROCÈS-VERBAL

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du 20 mai 2022.

FINANCES

1- DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

DÉLIBÉRATION N° 2022/058

INVESTISSEMENT

ARTICLE	INTITULÉ	RECETTES	DÉPENSES
D 21318	Autres bâtiments publics		- 16 343.00
D 2151	Réseaux de voirie		+ 10 143.00
D 21578	Illuminations de Noël		+ 6 200.00
TOTAL		0.00	0.00

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DÉCIDE de procéder aux ajustements budgétaires nécessaires au budget principal 2022 par les décisions modificatives détaillées ci-dessus.

2- VENTE DU PARC RÉSIDENTIEL DE LOISIRS LE RÛ DU PRÉ À CRAVANT DÉLIBÉRATION N° 2022/059

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, AUTORISE le maire à signer l'acte de vente du Parc Résidentiel de Loisirs Le Rû du Pré à Cravant avec la société PB Loisirs au prix de 195.465,00 €.

3- VACATIONS DU C.P.I. DE DEUX RIVIÈRES POUR 2020 et 2021 DÉLIBÉRATION N° 2022/060

Le conseil municipal, sur proposition du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, AUTORISE le maire à verser les vacations aux sapeurs-pompiers.

EAU & ENVIRONNEMENT

4- TARIF DE L'EAU POTABLE POUR LA PÉRIODE JUIL-2022 / JUIN-2023 DÉLIBÉRATION N° 2022/061

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, ADOPTE les tarifs de l'eau potable ci-dessus pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2022.

TRAVAUX

5- TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT À L'ÉCOLE PRIMAIRE DE CRAVANT DÉLIBÉRATION N° 2022/062

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, ACCEPTE les travaux d'aménagement à l'école primaire de Cravant.

6 - DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS DE CONCOURS DE LA 3CVT POUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE DE CRAVANT DÉLIBÉRATION N° 2022/063

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, AUTORISE le maire à solliciter le fonds de concours de la 3CVT pour le financement des travaux d'aménagement d'une salle de classe avec création d'une issue de secours à l'école de Cravant.

RESSOURCES HUMAINES

7 (a) - CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ DÉLIBÉRATION N° 2022/064

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, AUTORISE le maire, en régularisation de situation, à signer un contrat à durée déterminée dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité du 01/06/2022 au 30/06/2022.

7 (b) - CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ DÉLIBÉRATION N° 2022/065

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, AUTORISE le maire à signer un contrat à durée déterminée dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité du 01/07/2022 jusqu'au 21/7/2022.

Arrivée de M. Frédéric BAUVOIS à 19^h23

8 - TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS DÉLIBÉRATION N° 2022/066

Sur le rapport du maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le tableau des effectifs des emplois permanents de la collectivité présenté ce jour.

9 - TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE

Le maire propose, en lien avec les lignes directrices de gestion, de mettre à jour le taux de promotion pour les avancements de grade. Il devra soumettre au comité technique un projet en ce sens avant toute délibération du conseil municipal.

URBANISME & VOIRIES

10 - ESPACE SANS TABAC : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER – COMITÉ DE L'YONNE DÉLIBÉRATION N° 2022/067

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés AUTORISE le maire à signer la convention avec la Ligue contre le Cancer pour la création de trois Espaces Sans Tabac aux abords des écoles de Deux Rivières.

11- CONVENTION AVEC ORANGE POUR LA MISE EN SOUTERRAIN DES RÉSEAUX AÉRIENS DE COMMUNICATIONS DÉLIBÉRATION N° 2022/068

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, AUTORISE le maire à signer la convention CNV-FC4-54-21-137240 avec Orange SA pour des travaux d'effacement du réseau de télécommunication situé Rue des Guerlains et Rue de la Chapelle à Cheuilly.

12- INSTAURATION D'UN SENS UNIQUE DE CIRCULATION RUE DE REIGNY ET RUE DES DAMES À ACCOLAY

Le maire expose qu'il a reçu un courrier de Madame MARTIN réitérant sa demande de 2018 pour la création d'un sens unique de circulation rues de Reigny et des Dames en raison de leur étroitesse. Le maire propose de lancer une étude auprès des riverains avant toute décision.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

13 - MODALITÉS DE PUBLICITÉ DES ACTES PRIS PAR LA COMMUNE DÉLIBÉRATION N° 2022/069

Le conseil municipal, sur proposition du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DÉCIDE :

La publication des actes réglementaires sur les panneaux d'affichages des deux mairies

ET

sur le site internet de la commune.

Cette proposition sera appliquée à compter du 1^{er} juillet 2022.

QUESTIONS DIVERSES

14 - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Fabien MONCOMBLE demande où en est le projet d'abri à l'entrée de l'école maternelle. Le maire l'informe que le conseil d'école a donné un avis défavorable.

Morgan BARNIER demande si le risque de chute de pierres sur le mur à proximité de l'entrée de l'école maternelle a été réglé. Il montre une photographie situant le problème. Le mur étant mitoyen, le maire propose d'envoyer les services techniques.

Jean-François SILVAN expose le programme des festivités de Cravant.

Florence MOULINET souhaiterait organiser une réunion publique concernant l'éclairage public et son incidence écologique et budgétaire. Elle communiquera la date retenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19^h51

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : FIN AOÛT/DÉBUT SEPTEMBRE

Les délibérations sont consultables sur simple demande au secrétariat de mairie de Deux Rivières ou sur le site internet communal

Gestion de l'eau potable

INFORMATION UTILE

FUITE D'EAU APRES COMPTEUR



La loi n°2012-387 publiée le 22 mars 2012 dite «loi Warsmann» (décret d'application n° 2012-1078 publié le 26 septembre 2012) définit le plafonnement de la facture exigible et les modalités en cas de fuite d'eau potable après compteur.

Depuis le 1^{er} juillet 2013, la loi oblige que, dès que le service d'eau potable constate une augmentation anormale du volume d'eau consommé par l'occupant d'un local d'habitation susceptible d'être causée par la fuite d'une canalisation, il en informe sans délai l'abonné. Une augmentation du volume d'eau consommé est anormale si le volume d'eau consommé depuis le dernier relevé excède le double du volume d'eau moyen consommé par l'abonné ou par un ou plusieurs abonnés ayant occupé le local d'habitation pendant une période équivalente au cours des trois années précédentes ou, à défaut, le volume d'eau moyen consommé dans la zone géographique de l'abonné dans des locaux d'habitation de taille et de caractéristiques comparables. Cette précaution permet de réduire le risque de surconsommation d'eau et de constater rapidement une fuite après compteur.

L'abonné n'est pas tenu au paiement de la part de la consommation excédant le double de la consommation moyenne s'il présente au service d'eau potable, dans le délai d'un mois à compter de l'information, une attestation d'une entreprise de plomberie indiquant qu'il a fait procéder à la réparation d'une fuite sur ses canalisations.

L'abonné peut demander, dans le même délai d'un mois, au service d'eau potable de vérifier le bon fonctionnement du compteur. L'abonné n'est alors tenu au paiement de la part de la consommation excédant le double de la consommation moyenne qu'à compter de la notification par le service d'eau potable, et après enquête, que cette augmentation n'est pas imputable à un défaut de fonctionnement du compteur.

A défaut de l'information, l'abonné n'est pas tenu au paiement de la part de la consommation excédant le double de la consommation moyenne.

Les conditions :

- Que vous soyez un particulier ;
- Que la fuite, soit dans une habitation ;
- Que la fuite, soit sur une canalisation (pas une fuite d'un appareil, de robinetterie, de piscine ou d'arrosage automatique).

L'Attestation de réparation du plombier à fournir doit comporter

- La localisation de la fuite après compteur d'eau ;
- La date à laquelle les travaux ont été effectués.

Dans le cas où l'abonné constate une fuite après compteur, il doit en informer le distributeur d'eau sans délai, il a un mois pour demander la mise en application de la démarche.

Il est conseillé de vérifier votre consommation régulièrement pour déceler une fuite après compteur surtout quand vos canalisations sont encastrées.

BULLETINS D'INSCRIPTION
COMPOSTAGE ET CONTENEURS DECHETS SPECIFIQUES

✂.....

INSCRIPTION AU COMPOSTAGE COLLECTIF CRAVANT
Bulletin à compléter / découper / déposer dans la boîte à lettre de votre mairie :

Nom/Prénom : Date :

Adresse :

N° de téléphone :

Adresse mail :

✂.....

INSCRIPTION AU COMPOSTAGE COLLECTIF ACCOLAY
Bulletin à compléter / découper / déposer dans la boîte à lettre de votre mairie :

Nom/Prénom : Date :

Adresse :

N° de téléphone :

Adresse mail :

Possédez-vous un BIO SEAU : OUI ☐ - NON ☐

✂.....

INSCRIPTION AUX CONTENEURS COLLECTIFS DE DECHETS SPECIFIQUES
Bulletin à compléter / découper / déposer dans la boîte à lettre de votre mairie :

Site d'utilisation : ACCOLAY ☐ CRAVANT ☐

Nom / Prénom : Date :

Adresse :

N° de téléphone :

Mail :

Nombre d'apports estimé annuel :

Votre motif : (s'agit-il des déchets ménagers ? du tri sélectif ?)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Registre des personnes vulnérables



Ce registre permet d'apporter un soutien aux personnes fragiles et/ou isolées en cas de risques exceptionnels (canicules, grands froids, inondations...).

Depuis la crise sanitaire liée à la canicule de 2003, les maires doivent tenir un registre, au titre de leurs obligations en matière de participation au « **plan départemental d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et/ou handicapées en cas de risques exceptionnels** ».

Ce registre, respectueux du RGPD (Règlement général pour la protection des données) et validé par la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) est encadré par les dispositions du code de l'action sociale et des familles.

À Deux Rivières, il est géré par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et sert, notamment en période de canicule, à contacter les intéressés pour s'assurer de leur bonne santé et leur prodiguer des conseils sanitaires liés à la situation. Toutes les personnes accédant aux données contenues dans ce registre sont évidemment tenues au secret.

Les personnes âgées de plus de 75 ans ou isolées, et les personnes en situation de handicap et/ou souffrant de problèmes de santé peuvent bénéficier de ce service.

Pour cela, la personne âgée, en situation de handicap, isolée ... (ou son représentant légal, ou une personne de son entourage, ou un professionnel médico-social) doit retourner le formulaire ci-joint (à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie de Cravant ou d'Accolay ou à adresser par voie postale à CCAS, mairie de Deux Rivières, 55 rue d'Orléans, Cravant, 89460 Deux Rivières. Vous pouvez également vous inscrire par téléphone auprès du secrétariat de mairie au 03 86 42 23 34) .

L'inscription est facultative et volontaire.

Le CCAS réalise actuellement une campagne d'information auprès des personnes concernées pour les inviter à s'inscrire sur le registre ou à actualiser les données les concernant si leur inscription a déjà été réalisée.

Une fois inscrites sur ce fichier, ces personnes pourront être contactées si nécessaire (ex : canicule...) .



BULLETIN D'INSCRIPTION

REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES



Coordonnées de la personne inscrite au registre :

NOM, Prénom :

Adresse :

Situation familiale : en couple * personne seule *

N° de téléphone :

Date de naissance :

Coordonnées du service intervenant à domicile :

Coordonnées de la personne à prévenir 1 :

NOM, Prénom :

Adresse :

N° de téléphone 1 :

N° de téléphone 2 :

Lien de parenté :

Coordonnées de la personne à prévenir 2 :

NOM, Prénom :

Adresse :

N° de téléphone 1 :

N° de téléphone 2 :

Lien de parenté :



Fait à Deux Rivières, le :
Signature :

Des nouvelles d'Accolay

VIE PRATIQUE

Le compostage collectif d'Accolay

Le compostage collectif est en place depuis de nombreuses années avec un accès libre. Les adhérents ont été identifiés au tout début de la mise en service. Il fonctionne assez bien dans l'ensemble avec une présence du référent 2 fois par semaine pour y faire les apports en matières sèches et surveiller les apports de déchets. Il nous faut aujourd'hui connaître ceux qui font un apport de déchet régulier pour les informer de quelques consignes de bonne utilisation et leur prodiguer quelques conseils qui sont à prendre en considération.

Pour cela, nous leur demandons de remplir le bulletin d'inscription « compostage collectif Accolay ».

Pour ceux qui sont déjà utilisateurs, quelques conseils de bonne conduite pour réduire le travail du référent et obtenir un compost de bonne qualité :

- Bien fragmenter vos déchets (couper en morceaux de petites dimensions) ;
- Les os sont interdits ;
- Les coquilles de coquillages doivent être broyées ou ne pas être incorporées ;

Les bacs commencent à vieillir et se détériorer, le SDCY envisage de les remplacer par des neufs.

Les personnes qui veulent également, participer à la réduction dans leur bac de déchets ménagers et recevoir les instructions peuvent s'inscrire et remplir le bulletin « INSCRIPTION COMPOSTAGE COLLECTIF ACCOLAY » joint.

CONTENEURS DE DECHETS COLLECTIF SPECIFIQUES



Des conteneurs de déchets collectifs spécifiques (ordures ménagères (OM) couvercle vert et tri sélectif (TS) couvercle jaune) accessibles uniquement par code d'accès à destination des maisons secondaires (en dehors de la période estivale) sont prévus d'être installés dans la commune. En période estivale (de juin à septembre en fonction de la présence de longue durée), ils devront utiliser le cycle normal de la collecte.

ACCOLAY : Les 2 conteneurs sont déjà en service près du camping.

CRAVANT : Les deux conteneurs vont être installés à côté du conteneur de récupération du verre, rues des fossés près des ateliers municipaux sur le site de récupération de

l'ensemble des déchets.

Modalités :

1. Inscription en mairie en utilisant le bulletin "INSCRIPTION AUX CONTENEURS COLLECTIFS DE DECHETS SPECIFIQUES" joint.
2. Remise du code pour l'ouverture de la boîte à clé.

Il sera demandé aux usagers de respecter les mêmes règles que pour la collecte des ordures ménagères et de tri sélectif.

Dans le conteneur OM déchets dans des sacs-poubelles, dans le conteneur TR les déchets sont en vrac.

Merci de votre compréhension et de la bonne application des mesures.



LA VIE DE LA COMMUNE

Concert en partenariat avec la Cité de la Voix de Vézelay

Après deux ans d'absence, les événements culturels sont de retour. C'est une bonne nouvelle, la Cité de la Voix a renouvelé son partenariat avec la commune de Deux Rivières. Le concert s'est déroulé à l'église Saint-Nizier à Accolay. En effet, ce lieu correspondait aux normes de sécurité demandées. L'ensemble Diaphane a pour vocation de réunir des passionnées de musique vocale, autour d'un répertoire essentiellement moderne et contemporain, et cela en expérimentant un mode de travail participatif, sans cheffe de chœur.

Un formidable concert !



Les cabanes

Les cabanes de merger suscitent de plus en plus d'attrait auprès des personnes qui les découvrent.

Il y a 20 ans, Jean Marc Lagarde a décidé de les restaurer et aujourd'hui 16 restaurations ont été effectuées.

Afin de faire connaître ces restaurations, l'association «Les Amis d'Accolay» propose un diaporama à la bibliothèque le **samedi 23 juillet 2022 à 17H00 à la bibliothèque** présenté et animé par JM Lagarde.



Trail d'Accolay

organisé par les Amis d'Accolay
commune DEUX RIVIERES (Dpt 89)

DIMANCHE 14 AOÛT 2022

Les potiers 11,8 kms
D+ 200 m - départ 10h15

Les meurgers 21,4 kms
D+ 600 m - départ 9h45

Le maratrail 42,2 kms
D+ 1200 m - départ 9h00

Randonnée 12 kms

Inscriptions sur  Peyce
<https://fr.peyce.com>

  RENSEIGNEMENTS :
trailaccolay@netcourrier.com
Tel : 06.63.67.19.65

Trail accolay

Association Un Jour, Une Eglise

Visites découvertes gratuites de l'église Saint-Nizier. Rendez-vous devant la porte le :
-Mardi 19 juillet à 10H30
-Vendredi 12 août à 14H30

Nouvelle poterie repeinte

Dans le dernier « petit journal », il y avait une information sur le peinturage de la poterie située sur l'aire de repos dit « Berthereau » de l'ex RN6.

L'équipe était composée de Mme et M. Rinsoz et JM Lagarde. Motivée par la beauté de cette restauration, ils ont tenu à continuer et peindre la poterie située près du camping qui est devenue resplendissante...

Petit rappel, ces deux poteries proviennent du magasin de vente des Potiers d'Accolay situé à Vermenton qui a fermé en 1989 (et oui déjà 33 ans).

La première poterie fut ramenée à Accolay en 2000 et vient de subir son quatrième « toilettage » : 2002, 2008, 2013 et 2022 et celle à proximité du camping fut ramenée à Accolay en 1999, et c'est son troisième « toilettage » : 1999, 2008 et 2022.



Des nouvelles de Cravant

LA VIE DE LA COMMUNE

Cravant patrimoine

Nous sommes très heureux de vous retrouver par le biais du Petit Journal, afin de vous donner quelques nouvelles sur nos récentes activités :



Vers la fin du mois de mai, nous avons fait le point des géraniums mis en hivernage et avons recensé ceux qui avaient bien repris et pouvaient assurer une nouvelle saison. Nous les avons complété par de nouvelles plantes. Par un matin un peu frais mais sans pluie, quelques bénévoles ont sillonné les rues de Cravant pour procéder aux plantations dans les bacs installés l'année dernière. Ce fut un très bon moment de convivialité ! Les touches de couleur de ces géraniums viennent s'ajouter à celles des autres plantes installées par la commune.

D'autre part, nous avons préparé l'exposition annoncée sur les fleurs sauvages de la région cravantaise. Il a fallu compléter une collection de photos déjà existante et d'en faire un tri minutieux. Ensuite un gros travail d'identification a mobilisé nos spécialistes qui ont mis leurs connaissances à profit afin d'identifier chacune des fleurs photographiées. Plus d'une centaine de tirages ont été installés à l'Escalier et l'exposition a pu ouvrir ses portes le premier week-end de juillet. Elle durera jusqu'aux journées du Patrimoine, les 17 et 18 septembre 2022, en étant ouverte au public tous les week-ends, le samedi de 10h à 12h et de 15h à 17h, et le dimanche de 10h à 12h. (voir l'affiche à droite)

Nous espérons avoir le plaisir de vous y accueillir très nombreux !

Le premier week-end de juillet a également été marqué par l'ouverture de l'église aux visiteurs locaux et touristes d'ailleurs ! Un grand ménage ayant été fait au moment de Pâques, l'église était prête à être investie par notre sympathique équipe de bénévoles pour démarrer les permanences estivales dans la joie et la bonne humeur !! Cette nouvelle saison d'accueil durera également jusqu'aux journées du Patrimoine.

Parallèlement à ces activités, notre association participe activement aux travaux de recherches et d'organisation pour la commémoration des 600 ans de la bataille de Cravant qui aura lieu en juillet 2023. Une nouvelle association, Cravant la bataille, a vu récemment le jour et toutes les associations locales ainsi que la municipalité en font partie intégrante. Le but est de mettre en commun les bonnes volontés et le savoir-faire de tous afin que cette fête soit une grande réussite pour le village. Nous aurons besoin de vous tous et de votre disponibilité pour mener à bien ce beau projet !

Et n'oubliez pas que si vous souhaitez participer aux activités d'embellissement, de protection et de mise en valeur de notre/votre beau patrimoine, vous pouvez vous joindre à notre équipe en adhérant à notre association !

Nous vous souhaitons un excellent été et vous donnons rendez-vous au prochain numéro !

Exposition photo à l'Escalier

CRAVANT PATRIMOINE

**LA FLORE SAUVAGE
DE LA RÉGION CRAVANTAISE**

EXPOSITION PHOTOS



SALLE DE L'E.S.C.A.L.I.E.R.

**9, RUE DE L'ÉGLISE
89460 CRAVANT**

OUVERTURE :
SAMEDI : DE 10H À 12H ET DE 15H À 17H
DIMANCHE : DE 10H À 12H
**TOUS LES WEEK-ENDS, DE DÉBUT JUILLET
JUSQU'AU 17/18 SEPTEMBRE 2022**

FSE

A partir du 18 juillet, Anaëlle vous accueillera à la bibliothèque,
-Lundi, mercredi, vendredi : 10h à 12h30 et de 13h30 à 18h
-Mardi: 10h 12h et de 14h à 18h30/**Fermeture les samedis matin en juillet et août.**

Nos ateliers d'œnologie restent actifs le jeudi 7 juillet et le jeudi 4 août à partir de 19h à la salle de l'ESCALIER sur réservation à la bibliothèque.

Bibliothèque du FSE Cravant - bfse.cravant@wanadoo.fr—Tél. 03 86 42 54 20

Yonne Tour Sport

Yonne Tour Sport sera à Cravant le
Vendredi 05 Août.



Bal des pompiers

Le bal des pompiers de Cravant s'est déroulé le mercredi 13 juillet de 19:30 à l'aube au terrain de foot, jeux pour enfants, retraite aux flambeaux, feux d'artifice.... Une date à retenir pour l'année prochaine !

Merci à nos sponsors et à tous ceux qui œuvrent pour la réussite de cet événement.



Cravant Solidarité



Voilà l'été et c'est avec plaisir que nous venons vous tenir au courant des activités de l'association. Depuis la fin du pass sanitaire le programme que nous avions prévu s'est déroulé à peu près normalement. Pourvu que ça dure !

Comme annoncé, pour la première fois, nous avons organisé un vide-dressing destiné à remplacer les bourses aux vêtements qui avaient lieu les années précédentes. Il s'est tenu le 7 mai à la salle polyvalente : 24 exposants-vendeurs avaient réservé leur emplacement. Certains d'entre eux ont été déçus du manque de visiteurs et surtout d'acheteurs. Nous tiendrons compte de leurs observations et l'année prochaine, nous l'organiserons bien avant le vide-greniers des pompiers qui avaient eu lieu la semaine précédente.

Notre **vestiaire** fonctionne toujours bien. Nous avons tellement d'affaires, beaucoup plus que le local ne peut en contenir, si bien que nous avons décidé le 25 juin de faire un « **déstockage** » de **vêtements printemps-été**. Tous les articles étaient proposés au prix de **1 euro**. Ce fut un réel succès : nous avons vendu **650 articles** tous provenant de dons. Mais il en reste encore beaucoup : n'hésitez donc pas à nous rendre visite le **lundi 5 septembre de 14 h à 17 h** date de réouverture du vestiaire après la fermeture du mois d'août. Nous avons notamment un **stock important de vêtements de bébé (du 3 au 12 mois)** pratiquement neufs : alors les mamans, les grands-parents nous vous attendons.



L'aide aux devoirs s'est terminée le lundi 20 juin par un goûter. On verra, en fonction des inscriptions, si cette action reprend à la rentrée de septembre ; à l'étude la possibilité de la faire le mardi pour ne pas être en concurrence avec l'activité « multisports » proposée par le FSE le lundi.

Ensuite le vendredi 17 juin ce fut au tour des **écoliers de la grande section de maternelle d'être récompensés et encouragés pour rentrer à la « grande école »** : **13 élèves** ont reçu un sac de sport contenant du matériel scolaire. Les enfants ont semblé ravis, aucun écho de la part des parents.

Pendant le mois de juillet notre association sera présente, en partenariat avec la municipalité, auprès des 23 jeunes qui se sont inscrits pour participer aux chantiers d'été. Ne manquez pas de les encourager quand vous les verrez les pieds dans l'eau en train de curer le ru. Quelques photos paraîtront dans le prochain numéro du journal de la commune.

Pour nos seniors à qui nous tenons beaucoup nous avons organisé le **jeudi 7 juillet** un après-midi de jeux extérieurs récréatifs. Vous verrez là encore des photos dans le prochain bulletin. Le prochain goûter est prévu jeudi 6 octobre.

Comme nous l'avions annoncé, n'oubliez pas de vous inscrire pour la **sortie cabaret le dimanche 27 novembre**. Ce cabaret NATIONAL PALACE se trouve à Vierzon. Le prix, repas et car compris est de 75 € pour les habitants de Deux Rivières, 80 € pour les personnes extérieures. Les inscriptions doivent avoir lieu avant fin septembre (possibilité de régler en 2 fois). Pour vous inscrire il suffit de contacter Marie Theurel 06 62 84 19 23 ou mariet@wanadoo.fr ou de vous adresser à l'épicerie du village : Martine pourra vous fournir des fiches d'inscription.

Bon été à tous.



Le prix du meilleur apprenti

L'équipe du CFA agricole de l'Yonne décerne à **Axel LORDEN-GOMEZ**, le prix du meilleur apprenti 2022. Bravo Axel nous t'encourageons à continuer !

L'école de Cravant

Inauguration du sentier des écoliers

Les élèves de CM1 et CM2 de la classe de Solange Silvan ont inauguré leur sentier « cravant'ure » le dimanche 19 juin, en présence de 80 personnes.

C'est un projet scolaire d'un an, dont l'aboutissement a été cette inauguration. Tout au long de l'année, les élèves ont appris à lire une carte, se repérer dessus, travaillé en sciences, en géographie, en arts visuels, en mathématiques, en géographie, histoire ou encore en français.

Le sentier de 11,3 km démarre de l'école, passe par tous les monuments de Cravant, nous emmène à Cheuilly pour redescendre ensuite à Cravant, en faisant une boucle. Ce sentier permet de découvrir notre riche patrimoine historique local.

Ce projet a été réalisé avec l'aide de la fédération de randonnée pédestre, avec 4 bénévoles qui nous ont épaulés tout au long de cette aventure. Nous remercions aussi Nicole et André, toujours présents à nos côtés lors des sorties sur le terrain. Nous tenons également à remercier la municipalité pour son aide et notamment l'installation de poteaux dans la nature qui ont permis un balisage optimal.

Un panneau provisoire reprenant le parcours et quelques éléments tels que la durée estimée de la randonnée et son niveau de difficultés sont affichés devant l'école. 2 flashs codes permettent de récupérer le descriptif mais aussi le parcours sur son téléphone. Un panneau définitif sera apposé aux abords de l'école à l'automne.

Nous vous invitons donc à effectuer ce sentier en suivant nos indications. Bonne promenade !

Les élèves de CM1/ CM2 et leur enseignante, Solange Silvan



Association Un Jour, Une Eglise

Visites découvertes gratuites de l'église Saint-Pierre Saint-Paul. Rendez-vous devant la porte le :

-Lundi 18 juillet à 10H30

-Vendredi 5 août à 10H30

Aviatroglo

RETOUR À PALOTTE POUR AVIATROGLO

À l'occasion des dernières journées du patrimoine, l'association Aviatroglo a réinvesti le site de Palotte afin de l'intégrer dans son circuit de visite. Ainsi le public pouvait découvrir les vestiges situés sur la rive droite de l'Yonne et plus particulièrement le dispositif de défense de l'usine souterraine ainsi que les deux cantines, aujourd'hui en ruine.

Détruites en 1944, l'une d'entre elles avait été reconstruite en 1945 par l'Atelier de l'Air et pouvait alors servir jusqu'à 700 repas... Les installations techniques sur les bords de l'Yonne, notamment les stations de pompage et d'épuration, ne sont malheureusement pas visibles actuellement, le chemin d'accès n'étant plus praticable sauf pour des adeptes de Kho-Lanta !

Le blockhaus, situé sur la route côté Cravant, représente bien sûr un des points d'intérêt du dispositif de défense. L'association a mené une opération de nettoyage puis a évacué une grosse quantité de débris de toutes sortes vers la déchetterie, avec l'aide précieuse de la commune de Deux-Rivières.

Ensuite, l'association a dû obstruer toutes les ouvertures de l'édifice. En effet, il fallait éviter à tout prix que les chauves-souris ne reviennent s'y installer mais au contraire les inciter à rejoindre l'autre blockhaus, côté Irancy, qui a été spécialement aménagé pour les accueillir.

Ces travaux ont été effectués en suivant les conseils d'Estelle Burlotte de Natura 2000, notamment sans utiliser de grillage hexagonal qui aurait pu piéger les chauves-souris et leur abîmer les ailes quand elles essaient de passer au travers. Le blockhaus devait par ailleurs être entièrement fermé avant le retour de la colonie de Petits rhinolophes, fin mars.



Ce dernier témoin du passé militaire du site peut désormais être ouvert au public. Il sera même prochainement remis en situation et réaménagé avec du matériel d'époque. Ce sera le cas pour les prochaines journées du patrimoine !

Enfin, une belle surprise attendait l'association au mois de mai avec la visite des carrières organisée et animée par Gérard Millot pour les élus de la Communauté de communes Chablis Villages & Terroirs. Ce fut l'occasion pour Aviatroglo de mettre en avant son projet de reconstitution du fuselage de Fw190 en présentant l'empennage dans son environnement de 1944 au sein même de l'usine souterraine de Palotte.

L'association espère maintenant avoir le plaisir de vous accueillir sur l'ancien **site industriel aéronautique de Cravant** pour les **Journées européennes du patrimoine, les 17 et 18 septembre prochains !**



Visite des carrières de Palotte - Présentation de l'empennage du Fw 190 réalisé par Aviatroglo.



Visite des carrières de Palotte – Présentation d'une maquette de fusée Arianespace par Gérard Millot.

Commission Consultative Environnement - Eau-Potable - Urbanisme

LE COMPOSTAGE COLLECTIF DE CRAVANT



Le compostage collectif est en place depuis 6 mois maintenant.

Au début, nous comptons 8 adhérents et aujourd'hui nous sommes 12.

Après une période d'adaptation et de contrôle des apports pour bien respecter les consignes en fonction du suivi du Syndicat des Déchets Centre Yonne (SDCY) qui est le gestionnaire (la compétence étant de la communauté de communes), nous arrivons dans un régime de croisière.

Pourquoi avons-nous fait ce choix de donner l'accès au composteur uniquement aux personnes adhérentes ?

La gestion du compostage demande un suivi des consignes de la part des référents et des adhérents pour obtenir une bonne décomposition des différents composants en fonction des apports et du mélange déchets/matière sèche. Nous avons pu le constater au cours de notre apprentissage par étapes. En agissant ainsi, nous maîtrisons beaucoup mieux le processus et nous espérons ainsi obtenir le meilleur compost possible. L'accès à tous n'aurait pas permis d'avoir le résultat obtenu aujourd'hui. Notre but est également d'aménager le site afin de le rendre plus esthétique et agréable à la vision pour notre village "Cités de caractère de Bourgogne-Franche-Comté".

Le 28 juin, nous avons reçu Quentin CARTIER l'ambassadeur de prévention des Bio-déchets du SDCY, qui nous suit dans la démarche, pour la visite de contrôle des 6 premiers mois d'utilisation. Il ne nous a pas fait de remarque spécifique et demander de continuer ainsi. De ce fait, nous allons pouvoir continuer de donner la possibilité de faire de nouveaux types d'apport. Chaque adhérent est informé par un compte rendu de cette réunion dans lequel nous leur donnons toutes les nouvelles instructions et informations pour les maintenir au courant de l'évolution de leur action.

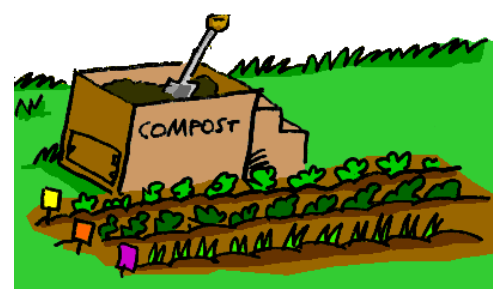
Fin du mois d'août ou début septembre, nous pensons transférer le bac d'apport au bac de maturation pour obtenir le compost souhaité, tous les adhérents seront invités à participer.

A la fin de la maturation, nous donnerons le compost aux adhérents qui le souhaitent, le surplus servira pour les parterres de la commune.

Nous tenons vivement à remercier tous les adhérents pour leur implication.

Pour information, en plus de celui déjà en fonctionnement au "Filous futés", un bac éducatif a été installé à l'école pour sensibiliser dès le plus jeune âge la notion de tri des déchets, nous pouvons nous en féliciter. De plus, une nouvelle réglementation de la gestion des déchets devrait être mise en place et le compostage fera partie des impératifs et obligations théoriquement. Il nous faut donc nous y préparer sans attendre et prendre les devants pour être prêts dès la date d'application.

Les personnes désirantes se joindre à notre réflexion et engagement pour la réduction des déchets peuvent toujours le faire en remplissant le bulletin "INSCRIPTION AU COMPOSTAGE COLLECTIF CRAVANT" joint.



L'équipe de composteurs

PORTRAIT



Paule BERNARD a fêté son 100^e anniversaire

Paule BERNARD habitait Cravant depuis 1966 dans sa maison rue de l'Emoulerie qui était alors une blanchisserie.

Très active au niveau des différentes associations de la commune, elle a beaucoup participé aux animations du village : Chorale, théâtre, fêtes médiévales et surtout à beaucoup d'expositions de peintres et de poésies.

Depuis 2019 Paule est installée à l'Ehpad de Vermenton où la municipalité a eu le plaisir de lui fêter son 100^e anniversaire mai dernier.

Paule a fait don à la commune de quelques toiles représentant Cravant. Nous la remercions à nouveau et nous lui souhaitons une très bonne santé pour qu'elle continue, toujours avec le sourire, à animer la vie de la collectivité accompagnée de ses amis.

Poésie de Mme Paule Bernard

Promenade du coeur

**Mon village niché au flanc de la colline,
Comme au bras d'un amant. Par ses rues d'autrefois
A gardé tout son charme et se toits de guingois,
Ses vieux murs ancestraux, son beffroi qui domine.**

**Son imposant clocher, sa cloche cristalline,
Son ancestral donjon et sa maison de bois.
Sa fontaine si claire égaye bien l'endroit.
Et soudain je découvre une rue serpentine.**

**Jeanne D'Arc a passé sous cette porte illustre.
De cela je vous parle il y a plus d'un lustre
Car ses troupes ont campé en ce lieu immortel.**

**Puis je rentre chez moi par ce petit chemin.
Le ruisseau nonchalant reflète le ton pastel
Du ciel couchant en feu. J'y reviendrai demain.**

Paule Bernard

ECLAIRAGE NOCTURNE

Réunion publique

Le mardi 26 juillet

À 18H30

Salle du Gué d'Arbaut : 4 rue du Moulin—Cravant

C'était Hier ...

Extraits des conseils municipaux de Cravant au XIXème siècle
A propos de l'école ...

Conseil Municipal du 03/08/1834 :

Instruction primaire : montant de la rétribution à payer par chaque élève. L'instruction est divisée en quatre catégories : 1/ débutant jusqu'à ce qu'il sache lire 0.50Francs par mois. 2/ceux qui lisent et écrivent 0.75Francs par mois. 3/ceux qui écrivent et reçoivent les éléments de calcul 0.25 Francs par mois. 4/ceux qui reçoivent les éléments de la langue française, du système des poids et mesures, de l'histoire et de la géographie et autres instructions 0.50 Francs par mois. Chaque année le Conseil nomme 10 garçons et 10 filles pour lesquels l'école est gratuite (indigents).

Conseil Municipal du 12/08/1852 :

Les habitants de Cheully ont « pris la détermination d'élever, à l'aide d'une souscription, une maison d'école dans leur Hameau » compte tenu de la distance à parcourir (4 km) par les enfants pour aller à l'école de Cravant et demande « qu'il leur soit accordé un maitre adjoint à l'instituteur communal de Cravant pour diriger l'école dans leur hameau ». Accord de la Commission Municipale et octroi d'un traitement de 60 Francs et le produit de la rétribution mensuelle des élèves qu'il pourra réunir dans son école.

Environnement

Gestes pour l'environnement

LE JOUR ET LA NUIT



Depuis une vingtaine d'années, la lumière est utilisée pour tout, souvent continue, sans examen parfois des besoins réels de terrain, **rompant le rythme biologique d'alternance naturelle du jour et de la nuit**, base sur laquelle le vivant évolue depuis des milliards d'années.

La lumière a longtemps été considérée comme un signe de progrès mais l'usage des lumières artificielles la nuit accroît la pollution lumineuse. Celle-ci se traduit par une trop grande quantité de **lumière, des lumières trop blanches, trop éblouissantes.**



Économies et écologie peuvent être fortement conciliées. Avec des mesures simples et de bon sens en révisant les usages individuels et collectifs de la lumière.



En 2018, François BAROIN, Président de l'Association des maires de France et président d'intercommunalité (AMF), s'exprimait ainsi : « Nous éclairons nos communes pour de bonnes raisons mais cet éclairage, s'il répond à des enjeux importants, peut aussi avoir des conséquences dommageables s'il n'est pas maîtrisé dans toutes ses dimensions. Mal orienté, de trop forte intensité, trop longtemps allumé, l'éclairage de nos communes **peut directement nuire à la biodiversité mais également au bien-être et à la santé des riverains.** »



Nous devrions vivre exposés à la lumière solaire le jour et dormir la nuit dans l'obscurité. Or au XXle siècle, nous vivons quasiment à l'envers. Tard le soir, nous sommes exposés à des lumières puissantes, souvent composées de bleu : Leds des télévisions, tablettes, téléphones et ordinateurs, veilleuses, réveils, etc. Le sommeil est également perturbé par des lumières intrusives d'éclairages extérieurs : voiries, éclairages de voisins... et nous dormons **dans un crépuscule permanent dû aux halos lumineux présents partout.**



Si éclairer est un élément de son pouvoir de police, un maire n'en a pas d'obligation. Mais les installations lumineuses créent une responsabilité, celle de les entretenir.

Nombre d'expériences quantifiées montrent que **les délits sont majoritairement diurnes** et sans lien avéré avec la réduction d'éclairage.

L'éclairage public reste souvent perçu comme une protection de la délinquance. L'insécurité vient souvent d'un sentiment de solitude ou de vulnérabilité dans l'espace public. A contrario, une place, un quai ou un jardin éclairé incitent à des rassemblements nocturnes, parfois très bruyants, voire des trafics, plus que des sites non éclairés.



En France l'éclairage public constitue le premier poste de consommation d'électricité et le deuxième du bilan de consommation d'énergie des collectivités.

Plus de 12000 communes en France ont déjà mis en place une extinction partielle ou totale en milieu de nuit (horaires ou zones), les extinctions sont la première source de réduction de pollution lumineuse et d'économie immédiate d'énergie et de dépenses.

Pour mener de manière sereine un projet d'extinction, il est toujours souhaitable d'informer et de sensibiliser les habitants à tous les enjeux de la lumière artificielle, ainsi qu'aux économies réalisées affectées à d'autres de leurs besoins.

Il y a près de **11 millions de points lumineux en France, soit l'équivalent d'un lampadaire pour six habitants**, d'après les derniers chiffres de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). C'est aux communes de décider d'éteindre l'éclairage public la nuit et certaines ont décidé de franchir le pas.

-Le gaspillage d'énergie contribue à augmenter l'émission des gaz à effet de serre lorsque l'électricité est produite par les combustibles fossiles, ce qui est généralement le cas.

-Il perturbe le cycle d'espèces végétales en ville.

-Les halos lumineux empêchent une bonne migration des oiseaux.

-Rappelons qu'environ 30 % des vertébrés et 65 % des invertébrés sont en tout ou partie nocturnes.

